

Le plagiat étudiant

[Pascal Guibert](#) et [Christophe Michaut](#)

Maîtres de conférences en Sciences de l'éducation

[Centre de recherche en éducation de Nantes](#), Université de Nantes

In Education & Sociétés, 2/2011, n°28, pp. 149-164.

RÉSUMÉ. *Les médias traitent souvent du plagiat chez les écrivains, les musiciens ou les universitaires. Cette pratique concerne aussi les étudiants dont 34,5% auraient déjà recopié un texte ou partie d'un texte pour le présenter comme personnel dans le cadre d'un travail individuel à rendre à un enseignant. Cette fréquence est du même ordre dans les travaux américains estimant entre un quart et un tiers la proportion d'étudiants ayant produit un travail reprenant quelques phrases sur Internet sans en fournir la source (Park, 2003) quelle qu'en soit la forme (copier-coller, paraphrase, traduction, etc.). Ces plagiats ne sont pas tous détectables, malgré le développement de logiciel de repérage. S'appuyant sur une enquête à laquelle ont répondu 1485 étudiants, l'article examine les caractéristiques individuelles et contextuelles associées à certaines formes de plagiat. Les principaux résultats issus des modèles de régression révèlent une corrélation significative entre le plagiat universitaire, le plagiat scolaire et d'autres formes de tricherie (fraude aux examens). Le plagiat est moins fréquent dans les filières littéraires que dans les filières scientifiques et économiques.*

MOTS-CLÉS : *étudiant, examen, fraude aux examens, plagiat, tricherie.*

Les médias dénoncent régulièrement des cas de plagiat chez les écrivains, les musiciens, les scientifiques et dans les domaines qui font appel à la création. Le travail scientifique n'est pas épargné et ces dernières années plusieurs articles ont été consacrés au plagiat chez les étudiants et les universitaires. Face à ces révélations, les établissements d'enseignement supérieur ont décidé de réagir en s'équipant de logiciels de détection du plagiat ou, comme à Lyon, de mettre en ligne les thèses afin qu'il soit plus facile d'identifier les écrits qui en reproduiraient des parties.

Le phénomène du plagiat et de la tricherie aux examens a pris une telle ampleur sociale qu'une question au gouvernement a été posée à l'Assemblée nationale et qu'en mars 2011, une mission a été confiée par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la philosophe Claudine Tiercelin, professeur au Collège de France, sur l'éthique et la déontologie universitaires. Quelques années avant, d'autres missions de réflexion avaient abordé ce sujet : le rapport Isaac (2008, 47) sur l'université numérique préconisait déjà "une politique de dissuasion grâce aux outils de détection anti-plagiat".

Le plagiat n'est pas une pratique estudiantine récente et existe dans de nombreux pays (Park 2003). Les travaux américains estiment entre un quart et un tiers la proportion d'étudiants ayant produit un travail reprenant quelques phrases sur Internet sans en fournir la source (McCabe, Trevino & Butterfield 2001). Cette fréquence est du même ordre en France, où une étude récente (Guibert & Michaut 2009) révèle que 34,5% des étudiants, dans un travail individuel à rendre à un enseignant, ont déjà recopié tout ou partie d'un texte pour le présenter comme un

travail personnel. La transformation des façons de travailler et l'utilisation d'Internet comme outil d'apprentissage et d'accès aux connaissances facilitent le recours au plagiat dont l'augmentation est sensible ces dernières années (Audet 2011).

Si le plagiat et la tricherie scolaire et universitaire sont souvent évoqués dans les media, la production scientifique sur le sujet est limitée et les politiques universitaires visant à encadrer ces pratiques sont balbutiantes. Le retard dans la prise de conscience du phénomène et dans la recherche de mesures visant à lutter contre le plagiat est caractéristique de la situation française. Longtemps tabous la fraude et le plagiat sont considérés par les universités comme difficiles à endiguer et risquant, si on les dévoile, de porter atteinte à leur réputation et à la qualité des diplômes délivrés. Malgré tout, sous l'impulsion d'acteurs qu'on peut appeler des "entrepreneurs de morale" (Becker 1963), la triche et le plagiat sont de plus en plus perçus comme des déviances remettant en cause les principes et le fonctionnement des évaluations de la formation. De nombreux blogs dénonçant les plagiaires ou prônant la lutte contre le plagiat sont apparus ces dix dernières années. Des démarches de même type émanent d'entreprises qui dénoncent, à des fins commerciales, l'ampleur de ces pratiques. Des "enquêtes clé en main" ont été proposées aux universités (Lyon, Nantes, Barcelone...).

Cet article ne se situe ni du côté de la morale, ni de la justice, encore moins de la dénonciation à but commercial ou de réorganisation institutionnelle, mais interroge sociologiquement le plagiat comme pratique étudiante. L'objectif de l'analyse est de comprendre et de mesurer la place de ces pratiques et des réponses apportées. L'article vise à prendre l'ampleur des différentes formes de plagiat universitaire à partir de déclarations d'étudiants et à examiner, toutes choses égales par ailleurs, l'effet des caractéristiques individuelles sur le plagiat. Les pratiques sociales déviantes pouvant être délicates à déclarer, il fallait garantir l'anonymat et exclure toute enquête en face-à-face (Ogien 1999). Mais aussi atteindre une taille critique pour évaluer l'influence de différentes variables sur le plagiat dans chaque catégorie d'étudiants. Ce qui a conduit au choix du questionnaire en ligne, qui, outre son faible coût, permet de toucher un public accoutumé aux outils informatiques plus que le traditionnel questionnaire papier. Un courriel a été adressé à tous les étudiants d'une université pluridisciplinaire française (N = 32000), via leur messagerie universitaire, les invitant à répondre à un questionnaire en ligne hébergé sur un serveur. Constitué de 108 questions fermées et de 5 questions ouvertes, le questionnaire aborde sept thèmes : pratiques, représentations et justifications des tricheries scolaire et universitaire ; connaissance des sanctions ; conditions de surveillance des examens ; pratiques extra-universitaires de fraude (fausse déclaration administrative, utilisation de transport en commun sans titre de transport, téléchargement illégal, etc.) ; scolarité antérieure, formation suivie et manières d'étudier ; conditions de vie et pratiques culturelles ; caractéristiques sociodémographiques.

1815 étudiants (soit 5,7% de la population) ont répondu à l'enquête. Nous n'avons gardé que ceux (N= 1485) qui ont eu à remettre au moins un document à valider (dossier, exposé rédigé, mémoire, rapport de stage, etc.). La diffusion en ligne pouvant engendrer des biais de sélection conséquents, il fallait rapporter les caractéristiques de l'échantillon à celle de la population. Malgré un taux de réponse relativement faible – sans doute lié à l'absence de consultation de la messagerie universitaire par partie des étudiants – la validité des résultats est garantie par la représentativité de l'échantillon. Les caractéristiques sociales (âge, sexe et origine sociale) et scolaires (série du

baccalauréat, disciplines universitaires, niveau d'étude) de l'échantillon ne sont pas significativement différentes de celles de la population inscrite. Les conditions de vie, les pratiques culturelles ou les manières d'étudier sont, en moyenne, très proches de celles des enquêtes réalisées par l'Observatoire de la vie étudiante. Enfin, tous les niveaux de formation et toutes les disciplines sont suffisamment représentés pour apprécier l'ampleur du plagiat. La possibilité d'un biais de désirabilité sociale ne doit pas être niée dans la mesure où les résultats sont obtenus sur la base d'une auto-déclaration et non d'une observation. Des étudiants ont pu être réticents à révéler des faits susceptibles de sanction et chercher à se présenter d'une manière valorisante. À l'instar des recherches de délinquance autoreportée qui montrent que la diffusion par Internet des enquêtes limite cette désirabilité, notamment chez les jeunes (Aebi & Jaquier 2008), les auteurs estiment que les étudiants interrogés ont moins cherché à masquer volontairement certaines pratiques qu'à les reconnaître.

Après avoir défini les différentes formes de plagiat et les approches théoriques pouvant les expliquer, l'article présente l'ampleur du phénomène et les caractéristiques des plagiaires pour souligner l'intérêt de ces résultats dans la compréhension des politiques de prévention du plagiat par les universités.

Plagiat : de quoi parle-t-on ?

Soulignons d'abord que le plagiat n'a pas toujours été sanctionné. C'est seulement à partir du XVIII^e siècle qu'il est plus encadré juridiquement afin de préserver les intérêts, en particulier financiers, des auteurs.

Les différentes formes de plagiat : de la paraphrase à l'écrivain fantôme

Le plagiat désigne un emprunt abusif, parfois assimilé à un vol. Il peut être défini comme une action qui consiste à "emprunter à un ouvrage original, et à son auteur, des éléments, des fragments dont on s'attribue abusivement la paternité en les reproduisant, avec plus ou moins de fidélité, dans une œuvre que l'on présente comme personnelle (*Trésor de la Langue Française*). Pour *Le Petit Robert*, il s'agit de "copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre" et le plagiaire est "une personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs", qui réalise un "vol littéraire". Ainsi le plagiat concerne, avant tout, le copiage de l'idée et de la façon de l'exprimer plutôt que sa présentation, notamment dans sa dimension matérielle. Même si le mot n'apparaît pas dans le *Code de la propriété intellectuelle*, le plagiat peut être assimilé à une contrefaçon.

Dans le domaine scolaire et universitaire, quatre formes majeures de plagiat ressortent d'une revue des recherches de Park (2003) :

- Voler ou acheter, afin de les reproduire intégralement, des supports –articles de recherche disponibles sur des banques de données, dissertations, exposés, rapports de stage, etc.– et s'en attribuer la paternité. S'ajoutent à cette catégorie les documents téléchargés sur Internet et reproduits in extenso sans modification du texte d'origine.
- Faire appel à un écrivain fantôme chargé de réaliser le travail. Il peut être choisi dans l'entourage ou une société spécialisée.
- Élaborer un document à partir d'un ou plusieurs originaux –textes, tableaux,

graphiques, images, etc.– en omettant les guillemets et/ou la source (par exemple, le copier-coller de passages sur Internet).

- Paraphraser un document, une idée sans indiquer les références et en se faisant passer (volontairement ou involontairement) pour l’auteur. Délicate à appréhender, la paraphrase, contrairement aux autres formes de plagiat, nécessite des compétences rédactionnelles.

L’université du Québec à Montréal (UQAM) y ajoute la traduction de texte sans mentionner la provenance et l’autoplégat qui consiste à présenter le même document à plusieurs évaluations, comme par exemple, présenter en deuxième année de master, le mémoire réalisé en première année.

Le plagiat étudiant prend ainsi de multiples formes, plus ou moins détectables et objets de sanction. La plus communément reconnue est la reproduction partielle d’un article, d’un livre ou de tout document réalisé par un ou plusieurs auteurs, dans le but de valoriser une production. Cette définition suppose d’identifier la source, ceux qui subissent un préjudice, l’intention du plagiaire et la valeur du plagiat. Si la source est identifiable lorsque la production plagiée est publiée ou déposée, elle peut être différemment interprétée lorsqu’elle provient d’auteurs inconnus ou de multiples contributeurs invisibles, comme c’est le cas par exemple d’articles publiés sur Wikipédia. Non que la reproduction de supports déposés sur Internet soit exempte de sanctions juridiques, mais parce que les étudiants peuvent les considérer comme un bien commun, universel et qu’à ce titre, nul n’en est propriétaire.

Les intentions des plagiaires sont donc de nature différente. Pour certains, il s’agit d’une omission de citation des sources (par oubli ou méconnaissance des règles universitaires d’écriture) ; Pour d’autres, de cryptomnésie (réécriture d’une partie ou d’idées lues dans un texte oublié depuis) ou d’une usurpation de propriété intellectuelle (appropriation volontaire et abusive). Enfin, le plagiat est diversement apprécié et sanctionné selon la valeur sociale ou marchande qu’il est susceptible de procurer : un étudiant de première année, oubliant de citer ses sources, risque probablement moins qu’un doctorant faisant appel à un prestataire pour rédiger sa thèse.

Approches économiques et sociologiques du plagiat

Dans cet article, trois références théoriques structurent l’analyse : l’acteur rationnel ; l’association différentielle et l’incompréhension des règles universitaires.

Dans une approche économique néoclassique (Becker 1968), le plagiat peut être considéré comme un crime d’individus en quête d’une maximisation de l’utilité de cette activité. Dans ce cadre, le passage à l’acte dépend de l’espérance pour le décideur d’obtenir une satisfaction en fonction des ressources et du temps dont il dispose, mais aussi de la probabilité de sanction. L’activité criminelle est supposée varier en raison inverse de la répression, c’est-à-dire que l’intensité du crime diminue au fur et à mesure que le risque et la gravité des sanctions augmentent. La décision de plagier ou non résulte d’un choix rationnel des étudiants selon une estimation de type coût-avantage. À coût constant, les étudiants devraient plus souvent plagier dans les formations à rendement élevé sur le marché du travail et la fréquence du plagiat être plus importante dans les disciplines les plus rentables (médecine, écoles d’ingénieurs

et de commerce) et aux niveaux d'études les plus élevés (Master, Doctorat). Cela étant, les plagiaires doivent arbitrer entre les avantages du plagiat (meilleure note, validation de tout ou partie du diplôme) et le risque afférent (un zéro, invalidation du diplôme ou de l'année d'étude, passage devant une commission disciplinaire). La minimisation du risque nécessite l'emploi de formes de plagiat difficilement détectables mais coûteuses telles que l'emploi d'un tiers pour réaliser le travail. Les théories de la dissuasion (Paternoster 1987) considèrent que les sanctions devraient s'accroître avec la diffusion des pratiques délictueuses. Ainsi, dès lors que l'accès aux travaux universitaires est plus aisé, notamment par l'intermédiaire d'Internet, les institutions devraient renforcer leurs moyens de détection et davantage sanctionner les plagiaires pour garantir la valeur des diplômes.

L'utilité du plagiat peut aussi relever d'une maximisation de la gestion des temps étudiants : études, loisirs, activités domestiques et activités professionnelles. Il peut s'expliquer par le besoin de gagner du temps en réduisant celui consacré aux études. Encore faut-il, pour que le gain soit réel, que le temps de réalisation du plagiat (connaissance, identification et lecture des sources, temps de montage et de falsification) soit inférieur au temps nécessaire à la tâche. Il convient de distinguer le plagiat gratuit réalisé à partir de sources librement accessibles et qui nécessite du temps personnel de réécriture, du plagiat payant commandé à une entreprise ou à un étudiant avancé (Collins, Judge & Rickman 2007).

L'approche sociologique du plagiat se situe principalement dans le champ de la déviance. La sociologie nord-américaine fournit les principales références théoriques. La déviance est construite sur des normes sociales et juridiques dont les sociologues ont montré qu'elles sont fluctuantes. Pour comprendre ces pratiques, il faut rappeler l'importance du jugement : un acte devient déviant quand il fait l'objet d'une désignation. En cas de triche ou de plagiat, c'est le jugement de l'institution, ses représentants (enseignants) ou des pairs qui signe la déviance. Pour les interactionnistes (Lemert, Becker, Goffman), la déviance est un processus construit par des réactions sociales qui transforment un agissement en infraction. Pour Becker (1963), la déviance n'enferme pas l'individu dans le registre de la marginalité ou d'amoralité. Le déviant est un acteur qui progressivement et de manière rationnelle fait carrière : il développe des compétences et les fait valoir comme dans toute activité sociale. Cela rejoint la thèse de Sutherland & Cressey (1939, traduit en 1966), reprise en partie par Becker : la déviance s'apprend comme les comportements conventionnels. L'apprentissage s'effectue par l'intermédiaire d'un groupe social (association) où évolue un individu (groupe des pairs) et de sa proximité ou de son éloignement à la norme.

Pour Sutherland & Cressey, la déviance ne résulte pas d'une incompréhension, d'un manque de connaissances ou d'un conflit mais d'un apprentissage dotant les individus de moyens techniques, relationnels et rationnels pour agir. Pour le plagiat, il s'agit d'une redéfinition de ce qui est possible de faire ou non et de sa réalisation (connaissance et utilisation des sites ad hoc...). Pour les étudiants qui plagient souvent, il faut aussi partager cette pratique avec d'autres pour la rationaliser, "se convaincre que les conceptions conventionnelles de cet usage ne sont que des idées de personnes étrangères et ignorantes" (Becker 1963, 102). Cet apprentissage technique et moral explique en partie que l'expérience accumulée au cours de la scolarité antérieure est déterminante dans la décision de tricher à l'université. L'apprentissage pratique des techniques de la tricherie, celui de la rationalisation des attitudes favorables à la

déviance (Sutherland & Cressey 1966) se font avant l'entrée à l'université (Guibert & Michaut 2009).

D'autres explications accordent plus d'importance à l'incompréhension des attentes universitaires (Coulon 1987). Le plagiat résulterait alors d'un malentendu entre les attentes de l'institution pas toujours explicites (Montfort 2000) et celles d'étudiants qui considèrent la charge de travail trop pesante, l'organisation des examens inadéquate et la transmission des savoirs inadaptée. Ce malentendu peut conduire certains à tricher sans avoir le sentiment de le faire. La conception de la fraude aux examens serait un aveuglement organisationnel (Boussard, Mercier & Pierre 2004). Cette incompréhension est le produit des modalités d'évaluation et d'un déficit de communication qui amène une méconnaissance de l'autre ou des suppositions sur ce qui est attendu. Les étudiants pensent tricher par stratégie alors que des représentations, des incompréhensions, des malentendus les y conduisent. D'autres auteurs mettent en avant la défiance à l'autorité professorale et institutionnelle : les élèves ne reconnaissent pas la légitimité du jugement professoral, de l'évaluation ou jugent que les enseignants se soucient peu du travail rendu et qu'il n'est pas utile d'y consacrer du temps (Merle 1996).

Ces trois approches éclairent le plagiat étudiant. Cependant, les résultats ci-dessous montrent que la théorie du choix rationnel est peu efficiente. Si les plagiaires minimisent le temps consacré aux études, ils maîtrisent mal les avantages à tirer du plagiat et méconnaissent le risque de sanctions : 81,2% des étudiants n'ont jamais lu de compte rendu de conseils de discipline et seuls 15,8% d'entre eux connaissent la sanction encourue –exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur pour fraude avérée. Ce sont davantage les formes de socialisation antérieures, le rapport aux études et l'incompréhension des règles universitaires qui expliquent ce phénomène.

L'ampleur des formes de plagiat et les caractéristiques des plagiaires

Des formes de plagiat diversement pratiquées

Le tableau 1 indique la fréquence des formes de plagiat déclarées par les étudiants. Moins de 5% d'entre eux ont employé un écrivain fantôme pour réaliser le travail. Le plus souvent, ils reproduisent le travail d'un autre étudiant (16,4%) ou recopient un texte ou une partie d'un texte pour le présenter comme un travail personnel (34,5%). Toutefois, les étudiants utilisent ces différentes pratiques de manière occasionnelle : seuls 8% des étudiants déclarent par exemple recopier assez souvent ou très souvent un texte.

Tableau 1. Fréquence des formes de plagiat (N = 1 485)

“Durant vos études universitaires, pour un travail individuel à remettre à un enseignant, avez-vous :	Jamais	Rarement	Assez souvent	Très souvent	TOTAL
demandé à une autre personne de faire à votre place ce travail (écrivain fantôme)	95,3%	4,3%	0,3%	0,1%	100%
reproduit le travail d'un autre étudiant sans y faire référence	83,6%	12,8%	3,1%	0,5%	100%
recopié un texte ou une partie d'un texte pour le présenter comme un travail personnel	65,5%	26,5%	7,2%	0,8%	100%

Pour déterminer l'impact des caractéristiques individuelles et contextuelles sur le plagiat, une variable synthétique a été constituée sur la base des trois formes de plagiat du tableau 1. Elle oppose les étudiants n'ayant pas plagié pendant leurs études à ceux ayant plagié au moins une fois. Une variable dichotomique plutôt que linéaire a été choisie car la mesure de l'intensité du plagiat est délicate à interpréter : certains peuvent à plusieurs reprises pratiquer le copier-coller à différentes occasions et considérer qu'ils plagient très souvent, d'autres peuvent avoir plagié un mémoire complet une seule fois pendant leurs études.

Cette variable dépendante permet d'estimer le recours ou non au plagiat en fonction des caractéristiques individuelles des étudiants et d'environnement des études, à partir d'un modèle de régression logistique (cf. annexe), pour examiner, toutes choses égales par ailleurs, l'effet de chaque caractéristique. Un premier modèle a été construit en tenant compte des variables généralement associées au plagiat dans la littérature anglo-saxonne : caractéristiques sociodémographiques, scolarité antérieure, diplôme préparé, manières d'étudier, pratiques extra-universitaires. Ces recherches négligent souvent les éventuelles pratiques antérieures. Or si on retient avec Sutherland qu'une pratique déviante requiert un apprentissage, il convient d'inclure les conduites de plagiat au collège et au lycée. Un second modèle ajoute donc à ces variables indépendantes les pratiques du secondaire. Il tient compte concomitamment de la fraude aux examens universitaires car l'expérience des étudiants en matière de pratiques déviantes se révèle influente sur la tricherie universitaire (Guibert & Michaut 2009).

Analyse multivariée du plagiat

Davantage de garçons plagiaires

Le plagiat dépend peu des caractéristiques sociodémographiques. Les étudiants provenant de milieux modestes ou boursiers ne plagient pas significativement plus que les enfants de cadres supérieurs, mais les garçons déclarent plus souvent plagier que les filles (OR=1,54). La plupart des recherches concluent dans le même sens (Athanasou & Olabisi 2002, Park 2003, Guibert & Michaut 2009). La moindre tricherie des étudiantes s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs : plus souvent inscrites dans des formations littéraires où le plagiat est moins fréquent, elles ont aussi moins plagié au collège et au lycée. Elles ont aussi des pratiques plus studieuses – assiduité aux enseignements, régularité du travail personnel, etc. (Frickey & Primon 2002, Gruel & Tiphaine 2004, Lahire 1997). De surcroît, les étudiantes condamnent davantage le plagiat et la tricherie en général. Ainsi, lorsqu'on leur demande, dans le cadre d'une situation fictive, si c'est tricher que de reprendre des parties rédigées pour un devoir de philosophie, 15,7% répondent par la négative contre 22,4% des garçons.

Un plagiat moins fréquent dans les filières littéraires que dans les filières technologiques et scientifiques

Peu d'éléments de la scolarité antérieure sont associés au plagiat : ni la mention obtenue au baccalauréat ni le type de lycée (public ou privé) n'affectent la probabilité de plagier à l'université. Par contre, les proportions sont plus importantes parmi les bacheliers des séries scientifique (45,9%) ou technologique (47,7%) qu'économique et social (34,7%) ou littéraire (26,3%). Cette hiérarchie existait déjà au lycée avec

davantage de “plagiaires” scientifiques que littéraires. La répartition de ces séries dans les formations explique que les étudiants en Lettres, Langues ou Sciences humaines et sociales plagient significativement moins que dans les filières scientifiques, technologiques et économiques car leur socialisation scolaire puis universitaire les a sensibilisés à l’originalité et la créativité des œuvres littéraires. Tolérée ailleurs, la paraphrase est fortement condamnée en littérature et les cas de plagiat médiatisés concernent plus le monde culturel et littéraire. On peut faire l’hypothèse que les étudiants sont plus vigilants dans les épreuves littéraires que dans les autres. En outre, la nature du travail demandé incite peu au plagiat dans la mesure où celui-ci nécessite un long travail de réécriture s’il se veut de qualité. À l’inverse, la production scientifique et technique, en raison de la standardisation des principes, des formules et des démonstrations rend l’exercice frauduleux plus aisé et moins détectable. Enfin les étudiants se destinant à la recherche, inscrits en Master Recherche ou en Doctorat, montrent la probabilité la plus faible de plagier, contrairement à ceux d’une école d’ingénieurs qui déclarent plagier plus souvent que les autres.

Un rapport plus distant aux études universitaires

Le travail salarié n’ayant pas d’incidence sur le plagiat, l’hypothèse du manque de temps comme source de tricherie paraît peu valide comparé au rapport aux études et à l’engagement académique. Les plagiaires travaillent en effet moins régulièrement et étudient surtout à l’approche des examens (68,5% versus 31,5% pour les non-plagiaires). Ils attendent souvent le dernier moment pour commencer les documents à produire et n’hésitent pas à demander un délai supplémentaire quitte à donner une excuse factice. Ce travail dans l’urgence explique peut-être le recours au plagiat, faute d’investissement régulier dans les tâches universitaires. L’engagement académique est moins présent parmi ces étudiants qui privilégient, plus que les autres, les loisirs et les activités festives. Un peu moins assidus, ils ont un temps de travail personnel plus faible (11,5 heures par semaine versus 14,3 heures pour les non-plagiaires). Autant de caractéristiques généralement associées à l’échec universitaire (Michaut & Romainville, sous presse).

Le recours au plagiat est le plus souvent justifié, notamment dans la rédaction d’un mémoire, par manque de temps, faible intérêt du travail exigé, motivation insuffisante ou étourderie. L’incapacité à réaliser tout ou partie d’un mémoire est plus fréquemment évoquée par les détenteurs d’un baccalauréat technologique. Certains estiment qu’ils n’auraient jamais pu atteindre la même qualité rédactionnelle sans copier-coller des passages (Chrétien 2011). La majorité des étudiants considère que le plagiat correspond à la reproduction in extenso d’un document. Pour la plupart, utiliser des parties déjà rédigées ou des exemples de plan, ne représente pas une tricherie mais une réponse aux exigences des enseignants.

Plagiat et autres formes de tricherie

Existe-t-il une relation significative entre le plagiat et d’autres formes de tricherie universitaire ? Un indicateur synthétique d’intensité de la fraude aux examens a été élaboré à partir de la fréquence des différentes pratiques (récupérer le brouillon de son voisin ; utiliser des supports de cours non autorisés ; copier sur la feuille du voisin ; utiliser une antisèche, demander la réponse à un autre étudiant ; donner la réponse à un autre étudiant). Cet indicateur est fortement corrélé au plagiat. Ce résultat n’est pas

surprenant car les caractéristiques des fraudeurs aux examens sont proches de celles des plagiaires. Davantage d'étudiants que d'étudiantes trichent aux examens, s'engagent faiblement dans les études et ont fraudé au collège et au lycée (Guibert & Michaut 2009).

Une corrélation significative apparaît entre le plagiat et des pratiques illégales comme télécharger de la musique ou prendre les transports en commun sans titre de transport. Le plagiat ne serait donc pas une pratique indépendante d'autres déviations sans qu'on puisse conclure à une causalité entre les deux. Le modèle 2, incluant les pratiques antérieures, remet en cause partiellement ce résultat : les pratiques extrascolaires illicites n'y sont plus significativement associées au plagiat. Dès lors, ce résultat s'interprète plus comme l'expression d'une activité concurrente aux études, un mode de vie en dilettante, que d'une forme de déviance. D'autres pratiques illicites (fausse déclaration auprès de services administratifs, triche à des jeux de société ou en sport) ne sont pas corrélées au plagiat.

Une continuité dans les pratiques de plagiat

La proportion de plagiaires à l'université est proche de celle des étudiants déclarants avoir recopié un texte au collège ou au lycée. Le cumul des pratiques depuis le collège permet de dresser trois profils : les non-plagiaires (47,6%), les expérimentés (14,4%) –plagient au collège, au lycée et à l'université– et les intermittents (38%) –plagient de manière discontinue pendant toute leur scolarité. Si seuls étaient vus comme plagiaires les étudiants ayant régulièrement et fréquemment plagié tout au long de leur scolarité, le plagiat apparaîtrait marginal. S'il est comptabilisé sous toutes ses formes, même exceptionnelles, plus d'un étudiant sur deux a déjà plagié au cours de sa scolarité. Le modèle 2, révèle une corrélation très significative. Le plagiat antérieur détermine à lui seul les deux tiers du pourcentage de variance expliquée. Parmi ceux qui déclarent avoir déjà au moins une fois plagié à l'université, la majorité (60,6%) l'a expérimenté durant sa scolarité secondaire. Cette prise en compte de l'expérience, rarement présente dans les recherches anglo-saxonnes, affecte la significativité des autres variables. Notamment si on compare filles et garçons. Dans le modèle 1, l'écart est très significatif, il ne l'est plus dans le second car les garçons ont davantage plagié que les filles au collège et au lycée. À plagiat antérieur équivalent, le modèle 2 montre que les filles ne se distinguent pas des garçons.

Conclusion

Les résultats de cette recherche dans l'enseignement supérieur français confirment ceux des travaux anglo-saxons : la plupart des étudiants déclare recourir au plagiat de manière épisodique ; le copier-coller et la paraphrase demeurent les formes les plus usitées alors que le recours à un écrivain fantôme est marginal. On trouve également davantage de plagiaires parmi les étudiants des disciplines économiques, scientifiques et technologiques alors que le plagiat d'œuvres littéraires et artistiques, souvent médiatisé et dénoncé, est plutôt rare.

La continuité tout au long de la scolarité de l'usage du plagiat et l'interdépendance des pratiques scolaires déviantes (plagier, frauder aux examens, fausser les résultats d'une expérience, etc.) sont à souligner. Les étudiants plagiaires ont expérimenté au collège et au lycée les techniques et les moyens de contourner les règles scolaires pour répondre, souvent dans l'urgence, aux exigences des enseignants.

Le poids de l'expérience frauduleuse apparaît comme le principal facteur explicatif du plagiat et de la tricherie en général (Guibert & Michaut 2009). Ce qui conforte la thèse de Sutherland selon laquelle les pratiques déviantes sont le fruit d'un apprentissage qui, par le passé, a été jugé bénéfique pour répondre *a minima* aux exigences institutionnelles.

Ce constat interroge les dispositions et les politiques mises en œuvre par les universités pour prévenir, détecter et sanctionner le plagiat. Rares sont les universités françaises qui affichent une politique de lutte contre le plagiat et qui mettent à la disposition des étudiants des outils leur permettant de s'informer sur ses conséquences. Cela s'explique par le fait que le plagiat a été longtemps considéré, en France, comme un tabou ; il était peu dénoncé par les responsables d'établissements ou de filières, afin de ne porter atteinte ni à la réputation de l'université ni à la valeur des diplômes. Cette position s'efface au profit de la prévention. Le risque de stigmatisation est en effet moins fort depuis qu'il est admis que le phénomène touche l'ensemble des pays, des universités et des filières. On peut même avancer que la chasse au plagiat s'inscrit dans une stratégie de communication visant à afficher une volonté de traiter le problème. Les quelques universités françaises qui mettent en ligne sur leur site une page web consacrée au plagiat renvoient le plus souvent les étudiants et les enseignants à la recherche d'informations, sur des sites québécois, suisses ou belges.

À la lumière de nos résultats, ces politiques de prévention apparaissent nécessaires mais mal ciblées car elles ne s'adressent pas prioritairement aux étudiants les plus concernés. Les universités (ainsi que les media et les "entrepreneurs de morale") mettent l'accent sur le plagiat littéraire, or le plagiat est plus répandu dans les filières scientifiques et technologiques et son apprentissage avant l'entrée à l'université déterminant. Dès lors, c'est dès le lycée et parfois même dès le collège qu'il conviendrait de mener des actions de prévention.

Par ailleurs, les universités ont privilégié la détection du plagiat en investissant dans des logiciels spécialisés dans le plagiat de texte. Ceux-ci repèrent, à l'aide d'algorithmes, des séries consécutives de mots et les comparent aux documents disponibles sur Internet ainsi qu'à des bases de données. Si ces logiciels allègent et facilitent la tâche des enseignants, ils permettent d'apporter la preuve de la fraude plus que la détection du plagiat. Le plus souvent, ce sont les enseignants qui suspectent le plagiat en relevant l'utilisation d'un vocabulaire inhabituel, des écarts de style entre les différentes parties d'un même document, une mise en page différente ou encore l'absence d'enchaînements logiques entre les différentes parties d'un texte (Perreault 2007).

Enfin, les présentes conclusions ne doivent nullement sous-entendre que le plagiat est spécifique du monde universitaire. Il existe vraisemblablement dans le secteur sélectif de l'enseignement supérieur (STS, grandes écoles...) et il conviendrait d'y réaliser la même enquête. Au-delà de ce recensement, plusieurs interrogations demeurent quant à l'efficacité du plagiat. Permet-il en définitive d'obtenir le diplôme et plus généralement de réussir ses études ? Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait, d'une part, que les évaluations accordent un poids prépondérant aux travaux rédigés en dehors des examens sur table et que, d'autre part, les étudiants pratiquent régulièrement le plagiat pour que l'illusion produise ses effets et perdure. Si le plagiat peut ponctuellement permettre d'améliorer une note, voire d'obtenir une partie du diplôme, il est peu probable qu'un étudiant atteigne l'excellence académique en usant de ce seul procédé.

Références bibliographiques

- AEBI M.F. & JAQUIER V. 2008 "Les sondages de délinquance auto-reportée : origines, fiabilité et validité", *Déviance et Société*-32 (2), 205-227
- ATHANASOU J. & OLABISI O. 2002 "Male and female differences in self-report cheating", *Practical assesment. Research & Evaluation*, <<http://PAREonline.net/getvn.asp?v=8&n=5>> consulté le 21 mai 2011
- AUDET L. 2011 *Les pratiques et défis de l'évaluation en ligne*, Montréal, Document préparé pour le REFAD
- BECKER G. 1968 "Crime and Punishment: An Economic Approach", *The Journal of Political Economy*-76 (2), 169-217
- BECKER H. 1963 *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié
- BOUSSARD V., MERCIER D. & PIERRE. T. 2004 *L'aveuglement organisationnel ou comment lutter contre les malentendus*, Paris, CNRS édition
- CHRÉTIEN F. 2011 *Le plagiat dans les mémoires universitaires*, Mémoire de master en Sciences de l'éducation, Université de Nantes
- COLLINS A., JUDGE G. & RICKMAN N. 2007 "On the economics of plagiarism", *European Journal of Law and Economics*-24 (2), 93-107
- COULON A. 1987 *L'Ethnométhodologie*, Paris, PUF
- FRICKEY A. & PRIMON J.-L. 2002 "Les manières sexuées d'étudier en première année d'université", *Société contemporaine*-48, 63-85
- GRUEL L. & TIPHAINE L. 2004 *Des meilleures scolarités féminines aux meilleures carrières masculines*, Paris, Observatoire de la vie étudiante
- GUIBERT P. & MICHAUT C. 2009 "Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires", *Revue française de pédagogie*-169, 43-52
- ISAAC H. 2008 *L'université numérique*, Paris, Rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- LAHIRE B. 1997 *Les manières d'étudier*, Paris, La Documentation Française
- MC CABE D., TREVINO L. & BUTTERFIELD K. 2001 "Cheating in academic institutions: a decade of research", *Ethics and behavior*-11(3), 219-231
- MAUREL-INDART H. 2008 "Le plagiat littéraire: une contradiction en soi ?" *L'information littéraire*-60 (3), 55-61
- MERLE P. 1996 *L'évaluation des élèves. Enquête sur le jugement professoral*, Paris, PUF
- MICHAUT C. & ROMAINVILLE M. (sous presse) *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*, Bruxelles, De Boeck
- MONTFORT V. 2000 "Normes de travail et réussite scolaire chez les étudiants de première année de sciences" *Sociétés contemporaines*-40, 57-76
- OGIEN D. 1999 *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin
- PARK C. 2003 "In Other (People's) Words: plagiarism by university students- litterature and lessons", *Assessment & Evaluation in Higher Education*-28 (5), 471-488
- PATERNOSTER R. 1987 "The deterrent effect of the perceived certainty and severity of punishment: A review of the evidence and issues", *Justice Quarterly*-4 (2), 173-217
- PERREAULT N. 2007 *Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions*. <<http://www.profweb.qc.ca/?id=2300>> consulté le 21 mai 2011
- SUTHERLAND E.H. & CRESSEY D.R. 1966 *Principes de criminologie*, Paris, Cujas

Annexe

Modèles de régression logistique du plagiat étudiant

Le plagiat étudiant est mesuré par l'intermédiaire d'une variable dépendante élaborée de la manière suivante : sont considérés plagiaires ceux qui ont déjà (même rarement) demandé à une autre personne de faire à leur place le travail à rendre à l'enseignant ou recopié un texte (ou une partie d'un texte) pour le présenter comme un travail personnel ou reproduit le travail d'un autre étudiant sans y faire référence. Ils représentent 41,6% de l'échantillon.

Modalités de référence		Modèle 1		Modèle 2	
		Signifi- cativité	Odds ratio	Significa- tivité	Odds ratio
Caractéristiques sociodémographiques					
Fille	Garçon	,000	1,54	ns	-
Père non cadre supérieur	Père cadre supérieur	ns	-	ns	-
Plagiat antérieur et fraude aux examens					
N'a jamais plagié au collège	A déjà plagié au collège	-	-	,001	1,70
N'a jamais plagié au lycée	A déjà plagié au lycée	-	-	,000	2,78
Intensité de la fraude aux examens universitaires		-	-	,000	1,02
Scolarité antérieure					
Mention passable au bac	Mention AB au bac	ns	-	ns	-
	Mention B ou TB au bac	ns	-	ns	-
Études secondaires en établissement public	Études secondaires dans le privé	ns	-	ns	-
	Études secondaires dans le public et le privé	ns	-	ns	-
Diplôme préparé					
Sciences et technologie	Droit, éco, gestion	ns	-	ns	-
	Lettres, langues et SHS	,008	,67	,03	,71
M2 Recherche-Doctorat	DUT	,03	1,93	ns	-
	Licence	,04	1,77	ns	-
	M1	ns	-	ns	-
	M2 professionnel	,01	2,23	ns	-
	Ingénieur	,005	2,45	,004	2,64
Manières d'étudier					
Temps de travail personnel en heures par semaine (hors enseignement)		ns	-	ns	-
Pourcentage de cours manqués		ns	-	ns	-
Travaille dans l'urgence, juste avant les examens	Travaille régulièrement	,000	,61	,053	,78
Pratiques extra universitaires					
Durée d'activité salariée		ns	-	ns	-
N'a pas assisté à une soirée étudiante lors du mois précédent	A assisté à une soirée étudiante lors du mois précédent	,04	1,28	ns	-
Ne télécharge pas illégalement de la musique	Télécharge illégalement de la musique	,04	1,33	ns	-
Ne voyage jamais sans titre de transport	Transport occasionnel sans titre	,002	1,44	ns	-
Pseudo R2 de Nagelkerke (pourcentage de variance expliquée)		12,6%		26,1%	

Lecture : la probabilité de plagier plutôt que rendre un document authentique est 1,54 fois plus importante pour les garçons que pour les filles. Seuls sont indiqués les seuils de risque (significativité) inférieurs à 0,05 et les odds ratio correspondants.